

ADM- 52-2025

TRAVAUX PUBLICS

DEPLACEMENT FEUX TRICOLORES-TERRASSEMENT

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
3-5-7 rue de la Mairie

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP - 701 Rte de Louhans - 71380 Épervans concernant des travaux de terrassement pour un raccordement ENEDIS.

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier rue de la MAIRIE,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 14 avril 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 18 avril 2025 à 18h00, lorsque la signalisation est en place :

La circulation des véhicules sera interdite et la rue sera barrée, rue de la Mairie.
Une déviation sera mise en place par la Grande Rue et la rue Léon PERNOT.

Article 2 : La signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à la permission de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 11 avril 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 11 AVR. 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

